

## CODE DE CONDUITE

---

### Sommaire

<b>Avant-propos</b>	3
<b>Législation</b>	
Législation	4
Marché libre et pratiques de concurrence équitable	4
<b>Comportement</b>	
Comportement éthique	5
Conflits d'intérêts	5
Corruption et actes délictueux	6
Cadeaux, invitations, repas	6
Honnêteté et protection de la propriété de Mobimo	7
<b>Communauté</b>	
Investissement dans la communauté	8
Sponsoring et lobbying	8
Droits humains	9
<b>Clients, actionnaires, collaborateurs et fournisseurs</b>	
Clients	10
Actionnaires	10
Collaborateurs	11
Fournisseurs	12
<b>Informations et données</b>	
Publication de rapports officiels	13
Délit d'initié et utilisation d'informations	13
Informations confidentielles	14
<b>Application du code de conduite, mesures et sanctions</b>	
Application du code de conduite	15
Respect/non-respect du code de conduite	15
Communication des infractions	16

## Avant-propos

Le Conseil d'administration, la Direction générale et les collaborateurs ont pris connaissance du code de conduite et en respectent l'esprit et le contenu. Aucun manquement au code de conduite ne saurait être motivé par un manque de temps, ni par le souhait d'un client ou d'une autre partie.

Le code de conduite définit les exigences de Mobimo relatives à l'exercice de l'activité de la société.

La réputation de Mobimo en tant que société responsable et prévoyante dépend des décisions et actes quotidiens de chacun. Responsabilité et intégrité sont attendues de la part des collaborateurs. Ceux-ci doivent par ailleurs agir dans le respect de la loi, de manière honnête et équitable.

Mobimo vérifie régulièrement si les règlements, contrats et autres principes sont conformes au code de conduite. Le code est régulièrement vérifié quant à son exactitude et son actualité. Les organes et les collaborateurs de Mobimo sont informés de toute adaptation du code.



Daniel Ducrey

CEO

25 avril 2019

## Législation

<b>Respect de la loi</b>	<b>Nous respectons les lois, prescriptions et accords.</b>  Le Conseil d'administration, la Direction générale et tous les collaborateurs de Mobimo respectent la législation en vigueur, ainsi que les prescriptions, accords et procédures internes. Les prescriptions internes propres à la société peuvent aller plus loin que les dispositions légales; dans ce cas, elles sont considérées comme étant le droit applicable.
<b>Marché libre et pratiques de concurrence équitable</b>	<b>Nous croyons à l'importance du marché libre et nous nous démarquons de la concurrence grâce à nos prestations et à notre passion.</b>  Mobimo s'appuie sur les principes de l'économie de marché. Elle respecte les lois relatives au droit de la concurrence et des cartels. Mobimo a un comportement équitable envers la concurrence et ne se procure aucun avantage par des agissements illégaux ou contraires à l'éthique. Elle respecte les principes d'un comportement commercial équitable. Mobimo et ses collaborateurs se distinguent par leur passion de l'immobilier et leurs prestations.

## Comportement

<b>Comportement éthique</b>	<b>Nous prônons des décisions et des actes responsables sur le plan entrepreneurial.</b>  En tant que société prévoyante, Mobimo veille à assurer une gestion responsable, en observant les normes éthiques dans toutes ses décisions et ses activités, et à respecter les valeurs de la société (voir la charte de la société).  On entend par comportement éthique le fait de fonder sa conduite sur des valeurs et des directives précises (comme la morale, la loi ou la charte de la société). Un comportement éthique est essentiel à la réputation de la société.
-----------------------------	--

<b>Conflits d'intérêts</b>	<p><b>Nous évitons les conflits d'intérêts. Si toutefois de tels conflits surgissent, nous nous engageons à trouver une solution équitable, concrète et réaliste.</b></p> <p>Si les intérêts d'un collaborateur ou d'un tiers sont contraires à ceux de Mobimo, le conflit d'intérêts doit être identifié en tant que tel, immédiatement signalé et réglé, ou transmis aux personnes compétentes (responsable de la division, CEO, service juridique, etc) en vue d'une solution. Dans l'intérêt de Mobimo, des valeurs de la société et des intervenants/parties concernées, la solution doit être équitable, concrète et réaliste.</p> <p>Les collaborateurs sont fiers de la réputation de Mobimo et préservent ses intérêts dans leurs activités et leurs engagements externes.</p>
<b>Corruption et actes délictueux</b>	<p><b>Nous rejetons toute forme de corruption et de pratiques délictueuses.</b></p> <p>Mobimo condamne toute forme de corruption et de pratiques délictueuses. La corruption est un délit pénal qui peut entraîner de graves conséquences non seulement pour les individus mais aussi pour Mobimo en tant que société.</p> <p>Tous les collaborateurs signent et respectent le document «Corruption et autres actes délictueux». Ils ont ainsi conscience de son importance et des conséquences.</p>
<b>Cadeaux, invitations, repas</b>	<p><b>Nous ne nous laissons pas influencer par des cadeaux, des invitations ou des repas au restaurant et respectons les directives internes.</b></p> <p>Mobimo a publié des directives indiquant les cadeaux, invitations, repas et autres formes de cadeaux (commissions, prêts, etc.) qui ne doivent pas dépasser un certain montant, et qui dans tous les cas doivent être déclarés à la Direction générale. La Direction générale se réserve le droit de décider de leur acceptation et de leur utilisation éventuelle (voir directive interne). Les collaborateurs peuvent accepter des cadeaux, invitations ou repas symboliques, adaptés aux circonstances et correspondant aux usages habituels. Ils ne doivent accepter ou offrir aucun cadeau, repas ou invitation pouvant donner l'impression qu'ils ont pour but d'influencer la relation d'affaires en question de manière inappropriée.</p>

<b>Honnêteté et protection des biens de Mobimo</b>	<p><b>Nous attachons de l'importance à l'honnêteté et respectons les biens de Mobimo.</b></p> <p>Les collaborateurs prennent soin des biens de Mobimo. L'infrastructure, les locaux, l'équipement et les systèmes sont uniquement utilisés aux fins pour lesquelles ils sont prévus (<i>et non de manière non autorisée, à des fins non professionnelles</i>). Tous les collaborateurs protègent les biens de Mobimo contre la perte, les dommages, l'utilisation abusive, le vol, l'escroquerie, le détournement ou la destruction. Ces obligations s'appliquent aux biens matériels comme immatériels, y compris au savoir-faire, aux informations confidentielles ou secrètes, et aux systèmes d'information.</p> <p>Les collaborateurs ne doivent jamais participer à des activités frauduleuses ou autres activités illicites.</p> <p>Tout manquement en la matière peut entraîner non seulement des mesures disciplinaires, mais aussi des poursuites judiciaires.</p>
--	--

## Communauté

<b>Investissement dans la communauté</b>	<p><b>Nous pouvons et voulons contribuer au bien-être économique, social et écologique de la communauté avec des nouveaux projets.</b></p> <p>Par la réalisation de nouveaux projets, comme de sites ou de quartiers, Mobimo peut et veut contribuer au bien-être de la collectivité locale avec des concepts globaux. Les conséquences de ses activités peuvent être de nature économique (artisanat, restauration, industrie, etc.), sociale (points de rencontre culturels, artistiques, sportifs, etc.) ou écologiques (transport et approvisionnement en énergie, etc.) et influencer le développement d'une commune ou d'un site.</p>
<b>Sponsoring et lobbying</b>	<p><b>Nous nous engageons en faveur de notre secteur et de notre société, des sites et de la collectivité/société, ainsi que des thématiques sociales et culturelles. Nous communiquons de manière transparente sur nos activités de sponsoring et de lobbying.</b></p> <p>Dans le cadre des activités de sponsoring et de lobbying (engagement financier, livraisons de choses, prestations de service), Mobimo fixe des priorités concernant</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la formation de l'opinion politique, dans l'intérêt du secteur et de la société (<i>y compris en adhérant à des associations</i>)</li></ul>

	<p><i>économiques ou en participant à des forums de discussion, des tribunes, etc.),</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion de la place économique,</li> <li>- les thématiques culturelles et sociales.</li> </ul> <p>Mobimo communique de manière transparente sur son appartenance à des associations (voir rapport sur la durabilité et indice de durabilité) et sur ses activités de sponsoring et de lobbying. La Corporate Governance ainsi qu'un comportement responsable et éthique caractérisent les exigences de Mobimo quant aux activités de sponsoring et de lobbying.</p>
<p><b>Droits humains</b></p>	<p><b>Nous respectons les droits humains et intégrons leur respect dans la chaîne des fournisseurs.</b></p> <p>Mobimo et ses collaborateurs connaissent et respectent les droits humains. Dans ses projets et ses prestations de service, Mobimo veille à préserver les droits humains. Dans la mesure du possible, Mobimo vérifie les pratiques commerciales de ses partenaires fournisseurs et intègre les droits humains élémentaires dans ses relations avec ces derniers (notamment par le biais de contrôles ou d'accords contractuels).</p>

## Clients, actionnaires, collaborateurs et fournisseurs

<p><b>Clients</b></p>	<p><b>Nous voulons connaître nos clients et leurs besoins. Nous assurons un niveau de qualité et de service supérieur à la moyenne par une gestion individuelle de nos clients. Nous faisons preuve d'équité et d'intégrité envers nos clients.</b></p> <p>Pour maintenir un niveau de satisfaction élevé du client, Mobimo investit dans l'amélioration des exigences de qualité, dans le service et dans une relation étroite avec les clients. Les clients Mobimo sont accompagnés depuis le moment où ils manifestent leur intérêt jusqu'à la conclusion du contrat, ainsi qu'après la remise du bien qu'ils louent ou achètent. Grâce à la continuité des personnes et des choses, à un contact régulier, à divers moyens de communication et à des collaborateurs compétents/bien formés, Mobimo connaît à tout moment les besoins et les préoccupations de ses clients et peut y répondre. En cas de problème, la relation avec le client se caractérise par un dialogue ouvert, concret et orienté sur les solutions. Consciente de sa responsabilité envers le client, Mobimo s'efforce de parvenir à la meilleure solution d'un commun accord avec ce dernier, en se comportant de manière équitable et intègre à son égard.</p>
-----------------------	--

<b>Actionnaires</b>	<p><b>Nous entretenons une communication ouverte et transparente avec nos actionnaires.</b></p> <p>Mobimo respecte les principes de la Corporate Governance. Elle communique de manière transparente et ouverte sur ses activités commerciales. Elle utilise les moyens de communication prévus à cet effet (notamment les rapports annuels et semestriels, les entretiens personnels, les conférences, ainsi que le rapport sur la durabilité établi selon les directives de la <i>Global Reporting Initiative</i> (GRI)).</p>
<b>Collaborateurs</b>	<p><b>Nous respectons la dignité personnelle, les droits personnels et la sphère privée de tout collaborateur. Nous veillons à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs. Nous développons la compétence de nos collaborateurs, qui caractérise Mobimo par la formation et le perfectionnement.</b></p> <p>Mobimo garantit la protection de la dignité personnelle, des droits personnels et de la sphère privée de tout collaborateur.</p> <p>Il est interdit aux collaborateurs de faire preuve de discrimination à l'égard d'autrui pour des raisons d'origine, de nationalité, de religion, d'appartenance ethnique, de sexe, d'âge ou d'orientation sexuelle, et de harceler verbalement ou physiquement d'autres collaborateurs pour ces motifs ou d'autres raisons.</p> <p>Mobimo promeut une culture d'intégration et ne tolère ni les discriminations, ni le harcèlement, ni les actes d'intimidation.</p> <p>Mobimo offre à tous des perspectives d'emploi et de promotion identiques et équitables.</p> <p>Mobimo s'assure que la santé et la sécurité sur le lieu de travail sont garanties. Elle applique les prescriptions et les normes de santé et de sécurité en vigueur. Le bien-être et la sécurité des collaborateurs sont très importants pour Mobimo. Si possible, elle met en œuvre ce principe en offrant des postes de travail et des installations appropriés, qui tiennent compte du bien-être de l'utilisateur.</p> <p>Mobimo recrute des collaborateurs hautement qualifiés et s'engage à assurer en permanence leur formation et leur perfectionnement. Passion et compétence caractérisent les collaborateurs de Mobimo.</p> <p>En cas de conflit ou de manquements, le président du Conseil d'administration, le CEO, le supérieur hiérarchique, les responsables du personnel ou l'instance de communication externe sont à disposition en tant qu'interlocuteurs et pour trouver une solution.</p>

<b>Fournisseurs</b>	<p><b>Dans la collaboration avec les fournisseurs, nous veillons à ce que nos valeurs soient partagées.</b></p> <p>Les valeurs et les principes énoncés dans le code de conduite de Mobimo servent de base pour l'exercice de l'activité commerciale et déterminent la relation avec les fournisseurs et les partenaires. Pour atteindre ses objectifs à l'échelle de la société et des projets, Mobimo attache de l'importance à la compétence, à la qualité et à l'intégration locale dans le choix de ses fournisseurs. En collaboration avec eux, Mobimo veille à ce qu'ils partagent le plus possible les mêmes valeurs et à ce qu'ils respectent ses principes en matière d'environnement et de société.</p> <p>Dans le choix de ses partenaires commerciaux, Mobimo attache de l'importance à ce que les fournisseurs, ainsi que tous les partenaires qui lui fournissent des prestations se soucient de la sécurité et de la santé de leurs collaborateurs, et en assument leur responsabilité.</p>
<b>Informations et données</b>	
<b>Publication de rapports officiels</b>	<p><b>Nous publions nos rapports officiels selon les meilleures pratiques et fournissons des informations à jour et compréhensibles.</b></p> <p>Tout rapport de Mobimo est publié selon les meilleures pratiques et correspond aux exigences juridiques et réglementaires en vigueur. En tant que société cotée en bourse, Mobimo travaille en collaboration avec un organe de révision externe, indépendant, élu chaque année par l'Assemblée générale. L'indépendance et la qualité des rapports doivent être assurées à tous égards (voir Corporate Governance).</p>
<b>Délit d'initié et utilisation d'informations</b>	<p><b>Nous respectons et suivons les prescriptions relatives au délit d'initié lors de l'achat et de la vente de titres Mobimo.</b></p> <p>Mobimo vérifie si les informations qui lui sont confiées doivent ou non être considérées comme des informations essentielles non publiques (informations d'initié). Mobimo utilise les informations d'initiés exclusivement aux fins pour lesquelles celles-ci lui ont été communiquées. Le Conseil d'administration, la Direction générale et les collaborateurs ne doivent effectuer ou inciter à effectuer aucune transaction avec des titres en ayant connaissance d'informations essentielles non publiques. Tout manquement peut entraîner des mesures disciplinaires, voire des conséquences plus graves.</p>

<b>Informations confidentielles</b>	<p><b>Nous protégeons les informations confidentielles de notre société et respectons les informations confidentielles des autres.</b></p> <p>On entend par informations confidentielles toutes les informations qui n'ont pas vocation à être publiées ou ne sont pas encore publiées. Mobimo et ses collaborateurs s'engagent à traiter de manière totalement confidentielle toutes les informations relatives à la marche des affaires et aux opérations commerciales de Mobimo, ainsi que toutes les données personnelles et de la société auxquelles ils ont accès dans le cadre de leur activité.</p> <p>Mobimo et ses collaborateurs s'engagent en outre à protéger les données des clients contre l'accès à ces données par des tiers non autorisés. Lorsque des tiers, comme des partenaires, des fournisseurs ou des clients, partagent des informations avec Mobimo, celles-ci sont traitées avec la même prudence et protégées comme des informations confidentielles par Mobimo. La confidentialité et la protection des données et des informations conservent toute leur validité lorsque le rapport de travail d'un collaborateur prend fin.</p>
-------------------------------------	--

## APPLICATION DU CODE DE CONDUITE, MESURES ET SANCTIONS

<b>Application du code de conduite</b>	<p><b>Nous garantissons l'application du code de conduite par des mesures appropriées.</b></p> <p>Afin de garantir le respect des exigences définies dans le code de conduite de Mobimo concernant l'exercice de l'activité par le Conseil d'administration, la Direction générale et les collaborateurs, le code de conduite</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- est remis aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, ainsi qu'à chaque collaborateur dans sa langue (allemand ou français),</li><li>- est présenté et commenté lors des séances des cadres et des divisions,</li><li>- est publié sur le site Internet de Mobimo.</li></ul> <p>Le Conseil d'administration est responsable du code de conduite et de sa mise en œuvre. Celle-ci est évaluée dans le cadre du reporting annuel sur le développement durable.</p>
<b>Respect/non-respect du code de conduite</b>	<p><b>Chacun prend ses responsabilités et respecte le code de conduite.</b></p> <p>Chez Mobimo, la responsabilité et l'intégrité de chaque collaborateur sont des évidences. Le code de conduite peut être consulté et en cas de doute, les collaborateurs peuvent se faire</p>

	<p>conseiller (par exemple par l'instance de communication externe, le supérieur hiérarchique ou les responsables du personnel). Chaque collaborateur est tenu de respecter toutes les dispositions du code de conduite.</p> <p>Le code de conduite est complété par des conventions de travail, des directives, des règlements ou la charte spécifiques à Mobimo ainsi que la Corporate Governance.</p> <p>Tout manquement au présent code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ou à des poursuites judiciaires.</p>
<b>Communication des infractions</b>	<p><b>Les infractions au code de conduite et tout comportement illégal sont dénoncés.</b></p> <p>Les collaborateurs communiquent à leur supérieur hiérarchique, à l'instance de communication externe ou aux responsables du personnel les manquements au code de conduite ou les activités qu'ils considèrent inappropriées, voire illégales, en vertu du code. En fonction de l'importance de l'affaire, celle-ci peut être communiquée directement au CEO ou au Président du Conseil d'administration. Les plaintes sont, au besoin, traitées de manière confidentielle. Toute plainte fait l'objet d'une enquête.</p> <p>Mobimo interdit les mesures de représailles envers les collaborateurs qui ont fait une déclaration de bonne foi. Elle protège toutefois aussi les droits de la personne accusée.</p>